



**MOTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL**  
**CONCLUANT LES JOURNEES NATIONALES D'ETUDES**  
**LE HAVRE, le 12 Octobre 2018**

**« Quel avenir pour les territoires littoraux, 40 ans après la création de l'ANEL ? »**

L'ANEL remercie très chaleureusement Monsieur le Premier Ministre d'avoir ouvert nos Journées nationales d'études, témoignant ainsi de la reconnaissance de notre association pour la protection, l'aménagement et la mise en valeur de nos littoraux dans toutes leurs diversités.

Depuis la création de l'ANEL, il y a 40 ans, les élus des communes, des intercommunalités, des départements et des régions maritimes, ont assumé leurs responsabilités pour la mer et le littoral.

Ils ont développé des projets qui s'inscrivent dans l'esprit pionnier d'Antoine Rufenacht, fondateur de l'ANEL et de ses successeurs Didier Quentin et Yvon Bonnot. Le président Jean-François Rapin les remercie de lui avoir passé le relais, ainsi que les élus qui lui ont accordé leur confiance pour poursuivre ce cap.

Cependant, l'ambition politique de notre pays pour le littoral et la mer reste encore en-deçà des enjeux de nos territoires littoraux. Ils sont porteurs d'une richesse économique et sociale, qu'on nomme aujourd'hui « l'économie bleue » et qui exige une véritable mobilisation de tous les acteurs.

Nous faisons face aux impacts du changement climatique, aux conséquences d'une attractivité toujours plus forte qui multiplie les conflits d'usages et rend de plus en plus complexe l'élaboration d'un projet de territoire à partir d'une stratégie nationale.

**Cela explique nos demandes répétées du droit à l'expérimentation, seul en mesure de traduire les adaptations indispensables à la mise en valeur de nos littoraux.**

**Car c'est une évidence, nos territoires littoraux affrontent des défis majeurs.**

**Rappelons d’abord les enjeux liés à la mise en œuvre des politiques publiques**, auxquels nous devons répondre en tant qu’élus responsables, avec les difficultés résultant de la spécificité de nos territoires :

- l’offre de logement, notamment social, et l’accession à la propriété,
- le développement des activités, à terre et en mer, à concilier avec les exigences du développement durable et les efforts à réaliser pour tendre vers une économie circulaire,
- le développement d’emplois durables dans nos territoires et le maintien et l’accueil de jeunes actifs
- la transition énergétique, dans toutes ses déclinaisons, pour la préservation de l’environnement dans un contexte de changement climatique,
- la maîtrise de réglementations toujours plus nombreuses et plus complexes et qui engagent notre responsabilité administrative et pénale en tant qu’élus.

**Sans oublier l’essentiel :**

- **les financements nécessaires à la réalisation de nos projets de territoires.**

Les élus ont beaucoup d’incertitudes du fait de la baisse des dotations, des modifications de la fiscalité locale, notamment avec la suppression de la taxe d’habitation ou la réduction des recettes (taxe de séjour). A cela, s’ajoutent les aléas des propositions de contractualisation entre l’Etat et les collectivités.

**Mais au-delà de ces enjeux généraux, nos littoraux sont confrontés à des difficultés particulières.**

**Il faut évidemment évoquer la problématique des risques littoraux**, qui se rappelle à nous quotidiennement et les dernières alertes du GIEC nous confirment l’urgence d’agir.

Les inondations, la submersion marine, l’érosion accrue sont des préoccupations croissantes : nos communes voient leurs plages disparaître...

**La connaissance des risques progresse mais ceux-ci évoluent dans le même temps. Nous ne devons pas attendre de tout savoir avant d’agir sinon il sera trop tard.**

**Certaines mesures sont à notre portée et nous devons nous en saisir dès à présent :**

- améliorer la culture du risque parmi nos populations,
- organiser la gestion de crise,
- anticiper ce que pourrait être une recomposition spatiale de certains territoires fragilisés,
- imaginer des dispositifs d’indemnisation éventuels...

**Si de nouveaux outils administratifs sont envisagés** (*une PPL semble être annoncée pour l’automne 2018*), **il faudra les adapter à la réalité de nos situations** : par exemple, en admettant le caractère temporaire de certains aménagements.

*Les exemples qui nous viennent d’Outre-mer peuvent vraiment nous inspirer car l’intensité du risque a suscité des idées intéressantes, telle que l’école refuge qui nous a été présentée par le maire du Prêcheur, en reprenant les pratiques anciennes des « cases à vent » ...*

### **Des inquiétudes sont encore bien présentes :**

La création de la GEMAPI est encore loin de porter ses fruits, les systèmes d'endiguement sont encore à inventorier puis à entretenir et des budgets colossaux seront nécessaires.

**A tous ces phénomènes, s'ajoutent d'importantes transformations sociales :** en plus de l'attrait croissant de toute l'Europe pour nos littoraux, nous constatons le vieillissement de nos populations, la rareté croissante du foncier avec la hausse des prix correspondante et il devient très difficile d'accueillir de nouveaux habitants, notamment les plus jeunes, nos actifs d'aujourd'hui et de demain.

**Cependant, n'oublions pas que nos territoires bénéficient d'atouts considérables car, de leur relation avec la mer, naissent de nouvelles opportunités comme le suggère la notion d'économie bleue.** Nous devons les saisir pour répondre à la fois aux enjeux de développement et d'emplois et aux enjeux environnementaux : changement climatique, pollutions, transition énergétique, raréfaction des ressources de la pêche.

**Face à ces enjeux et ces contraintes, les élus du littoral et l'ANEL se sont engagés depuis plus de 40 ans par :**

- **une implication croissante et marquée des membres de l'ANEL, à tous les niveaux, du local au national, pour définir une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral** (exemple des parcs naturels marins),
- **la création du Conseil National de la Mer (CNL), devenu Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), mais aussi par leur présence au sein des Comités maritimes de façades et de bassins ultramarins ;** et dans les assemblées régionales dédiées aux questions maritimes et littorales : CRML de Bretagne, ARML des Pays de la Loire, Parlement de la mer d'Occitanie, etc...
- **le lancement par les territoires de projets pour soutenir l'innovation et la valorisation durable** du capital maritime et littoral.

Ces initiatives doivent se faire à travers la définition, à l'échelle de la Région, du Département et des EPCI, de stratégies dédiées et cohérentes, en appui à l'économie bleue ou à la création ou à la gestion d'aires protégées, avec le Conservatoire du Littoral et les parcs naturels marins, qui ajoutent des atouts à nos territoires. Elles se traduisent :

- **par des investissements conséquents et soutenus, en matière d'équipements** (aménagement portuaire ou développement des diverses EMR ),
- **par la mise en place de nouveaux services, notamment numériques, par et pour les territoires littoraux.** Ces services répondront à la fois à la demande des résidents permanents et des touristes (passeport vert, surveillance de la qualité des eaux de baignade, nouveaux services portuaires ...),
- **par la coordination des acteurs (clusters/pôles) et la valorisation des savoir-faire traditionnels**

pour les nouveaux métiers de l'économie bleue avec les plans de formations appropriés.

**Toutefois les élus s'inquiètent :**

- **du désengagement progressif de l'État en termes de financement et d'ingénierie,**
- **de l'absence de cap pour l'économie bleue, en ne mentionnant pas, par exemple, d'objectifs chiffrés territorialisés dans les documents stratégiques de façade ou de bassin maritime ultramarin** (comme dans la Loi de programmation pluriannuelle de l'énergie),
- **de l'absence d'ambition nationale déclarée sur les enjeux maritimes et marins pour les façades et les bassins maritimes ultramarins.**

**Les élus de l'ANEL se sont exprimés en faveur :**

- **d'une gouvernance dédiée pour la mer et le littoral, du local au national** (CRML, CMF, CNML, Comité France Maritime) **qui ignore encore trop aujourd'hui les collectivités,** cantonnées au rôle d'acteurs ordinaires de la concertation alors que leur compétence, à tous les niveaux, est celle d'acteurs de la décision en tant qu'autorités publiques aux côtés de l'Etat,
- **de la valorisation des atouts maritimes de nos Outre-mer,** alors que ce sont essentiellement eux qui font de la France une grande puissance maritime,
- **de la pérennisation des moyens affectés à la gestion des espaces naturels littoraux,** dans un contexte où ceux-ci rendent des services éminents en termes d'accueil du public, de préservation de la biodiversité et de valorisation des paysages, contribuant ainsi à l'attachement de nos concitoyens pour le littoral,
- **de l'organisation d'une table ronde sur la sécurité des plages pour clarifier les responsabilités de chacun,** Etat, collectivités et leurs partenaires.

**Les élus du littoral ont démontré leur détermination depuis 40 ans.**

**Ils comptent poursuivre leur engagement pour leurs territoires, conscients des enjeux croissants liés au développement de l'économie bleue, tant des opportunités que des menaces associées.**

Nos territoires littoraux ont de vraies opportunités de développement durable, notamment en termes d'économie circulaire (exploitation des ressources marines, énergie, ressources biologiques), en termes d'activités nouvelles (services, économie sociale et solidaire) et, éventuellement, de nouvelles ressources susceptibles de compenser la baisse des ressources fiscales pour les collectivités littorales.

Il faut que les retombées de l'économie bleue bénéficient en priorité aux territoires littoraux, car ce sont eux qui supporteront des risques associés et des pressions supplémentaires sur un espace déjà très contraint et extrêmement convoité.

**L'ANEL se félicite des avancées obtenues grâce à la mobilisation de ses élus sur :**

- **le projet de loi ELAN qui permet des ajustements à la loi Littoral** (dents creuses, hameaux), **sans en remettre en cause les fondamentaux**. Ces ajustements étaient nécessaires et clarifient la situation par rapport à une jurisprudence qui était devenue foisonnante et peu compréhensible,
- **la proposition de loi relative à l'érosion côtière**. Si elle n'est pas encore finalisée, elle a néanmoins déjà permis de déclencher une mission de l'État pour étudier les financements adéquats que nous espérons novateurs ... *et non la reprise de « recettes » du passé.*

**Ce travail va se poursuivre et l'ANEL sera attentive :**

- **à ce que de nouvelles charges ne pèsent pas sur nos collectivités déjà fortement contraintes sur le plan budgétaire,**
- **aux ajustements à la définition de la compétence GEMAPI**, pour mieux s'adapter à la situation des territoires littoraux,
- **à la prise en compte de plus en plus forte des Outre-mer, dans leur diversité**, grâce à la mobilisation de tous les élus ultramarins et au relais que l'ANEL leur offre, en lien avec l'Association Interco'Outre-mer.
- **à la mise en œuvre du droit à l'innovation, à l'expérimentation, à la différenciation** qui progresse également dans tous les esprits, grâce aux remontées de terrain et aux échanges d'expériences qui sont au cœur des Journées nationales d'études de l'ANEL.

**Pour conclure, les élus du littoral demandent :**

- **l'entière association des territoires littoraux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pour la mer et le littoral, au titre de leurs compétences, accompagnée des moyens associés,**
- **un vrai droit à l'expérimentation sur leurs territoires** pour valoriser leur relation avec la mer, notamment sur le volet énergétique,
- **la mise en place d'un réseau cohérent et continu de volet mer de SCOT** pour répondre à la fois aux enjeux locaux spécifiques à chaque territoire et à la nécessité d'assurer la cohérence des visions à l'échelle des départements, des régions et des façades,
- **un enrichissement de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral**, intégrant les objectifs de développement durable et fixant des objectifs clairs au niveau national, comme à celui des façades et bassins ultramarins, élaborée dans le respect du droit et de l'esprit des Grenelle de l'environnement et de la mer.

**L'ANEL, sur tous ces objectifs, s'engage résolument avec les régions et les départements maritimes, les intercommunalités et les communes littorales.**

Ce combat pour la gouvernance maritime sera partagé avec tous les autres acteurs.

\*\*\*\*\*